CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E50998** **VALABLE JUSQU'AU** **04/02/2027**

ÉDITÉ LE 07/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/03/1970

Raison sociale : SOC DES TERRASEMENTS ET CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/03/2003
Capital : 240 000

Z.I. LA VALLIERE BAT 24
06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE 70 B 56

Siret : 970 800 561 00015

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 9116552-0

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 318079372000

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 318079372000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 04 93 27 20 95 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BAILET GUILLAUME PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@soteco06.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 765 126 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	7	06/12/2022
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	7	06/12/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/09/2026 16:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.